



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Allemagne

Question écrite n° 49315

## Texte de la question

M. Robert Poujade appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les archives émanant des camps de concentration nazis conservées à Arolsen et gérées par le Service international de recherches (SIR) sous contrôle de la Commission internationale du SIR (CISIR) composée de dix États, dont la France. Leur ouverture totale à la recherche historique, selon une réglementation à définir, est souhaitée par les associations d'anciens déportés, par des historiens et des archivistes de presque tous les pays intéressés qui ne peuvent se satisfaire de l'accès partiel intervenu récemment. Il souhaiterait donc qu'il lui indique les directives dont le Gouvernement français munira son représentant auprès de la CISIR en ce qui concerne les suites à donner au rapport transmis par le Conseil de l'Europe aux services des États membres de la CISIR en charge de ce dossier ; ce rapport préconise l'ouverture du fonds d'archives à la recherche scientifique - sans pour autant nuire à la mission humanitaire dévolue jusqu'à ce jour au SIR d'Arolsen - et il propose l'organisation d'un symposium sur l'avenir des archives d'Arolsen et leur ouverture, en conformité avec les règles applicables aux fonds d'archives nationaux et internationaux, à la recherche scientifique. Il souhaiterait également connaître sa position sur l'éventualité de la mise en place d'une mission d'expertise technique et scientifique coordonnée par le Conseil international des archives composée de représentants qualifiés des services d'Archives nationales des États membres de la CISIR qui serait chargée de procéder à l'évaluation des questions posées par la conservation des archives du système concentrationnaire nazi et d'apprécier leur importance pour la mémoire et l'information historique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Poujade Robert](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49315

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Service du Premier Ministre

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mars 1997, page 1128